



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Le maire atteste de la télétransmission au contrôle de légalité des délibérations n° 2025-03-023 / 2025-03-024 / 2025-03-025 / 2025-03-026 / 2025-03-027 / 2025-03-041 / 2025-03-042 / 2025-03-043 le 28 mars 2025, de la délibération n° 2025-03-040, le 31 mars 2025 et des délibérations 2025-03-028 à 2025-03-039 le 01/04/2025. Document affiché à la Mairie de Sérigné pour une durée minimale de 2 mois à compter du 01/04/2025.



Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP24111 -44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<http://www.telerecours.fr>)

CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

SÉANCE DU 25 MARS 2025 – 20H30

Délibération N°	Objet	Décision du 25 MARS 2025
2025-03-023	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme
2025-03-024	Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Février 2025	Arrêt du PV
2025-03-025	Compte-rendu des décisions prises par le Maire	Prend Acte
2025-03-026	Indemnités des élus 2024	Prend Acte
2025-03-027	Vote des taux d'imposition 2025	Adoptée (11 voix pour 2 voix contre)
2025-03-028	Approbation du CFU du Budget lotissement le Chêne Vert	Adoptée à l'unanimité
2025-03-029	Approbation du CFU du Budget lotissement le Gerbier	Adoptée à l'unanimité
2025-03-030	Approbation du CFU du Budget Panneaux Photovoltaïques	Adoptée à l'unanimité
2025-03-031	Approbation du CFU du Budget Commune	Adoptée à l'unanimité
2025-03-032	Affectation des résultats 2024 Budget Lotissement le Chêne vert	Adoptée à l'unanimité
2025-03-033	Affectation des résultats 2024 Budget Lotissement le Gerbier	Adoptée à l'unanimité
2025-03-034	Affectation des résultats 2024 Budget Panneaux Photovoltaïques	Adoptée à l'unanimité
2025-03-035	Affectation des résultats 2024 Budget Commune	Adoptée à l'unanimité
2025-03-036	Vote du budget primitif 2025 Lotissement le Chêne Vert	Adoptée à l'unanimité
2025-03-037	Vote du budget primitif 2025 Lotissement le Gerbier	Adoptée à l'unanimité
2025-03-038	Vote du budget primitif 2025 Panneaux Photovoltaïques	Adoptée à l'unanimité
2025-03-039	Vote du budget primitif 2025 Commune	Adoptée à l'unanimité
2025-03-040	Prise de position sur la résolution du département contre l'agrivoltaïsme l'agrivoltaïsme	Résultat du vote: 1 Abstention / 4 blancs / 3 voix Pour / 5 voix contre
2025-03-041	Tarifs cantine pour les enfants avec PAI qui apportent leur repas	Adoptée à l'unanimité
2025-03-042	Droit de Préemption : 21 rue de la Borderie	Adoptée à l'unanimité
2025-03-043	Convention de partenariat et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'aménagements cyclables: Avenant n°1	Adoptée à l'unanimité

Document affiché le 01 avril 2025 conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Yves BAUDRY



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOULLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-023-Nomination d'un secrétaire de séance

VU les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers municipaux parmi les noms proposés ci-après :

VU les conseillers proposés :

- PORTRAIT Jean-Hugues
- CAUDAL Grégory
- COULAIS Damien

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOULLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain :

-NOMME en qualité de secrétaire de séance :

- PORTRAIT Jean-Hugues

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*

*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 28 MAR. 2025
et publication du 1 AVR. 2025
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-024-Arrêt du Procès-Verbal du Conseil municipal du 18 février 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 18 février 2025 a été transmis par mail le 19 mars 2025 à Mmes et M. les conseillers municipaux de Sérigné.

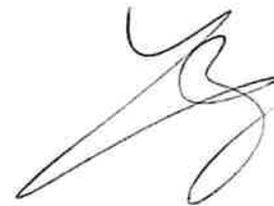
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain :

-**ARRETE** le procès-verbal du Conseil municipal de Sérigné du 18 février 2025.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le **28 MAR. 2025**
et publication du **1 AVR. 2025**
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-025-Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire :

1/ Avenants au Marché « Construction atelier Communal » :

- Lot n° 2 – Venant
 - Travaux en moins-value isolation sous dallage : - 1962,80 € HT
 - Travaux en plus-value isolation sous dallage : 2 593,70 € HT
 - Mise en place d'un regard REL 260,50 € HT

Portant ce lot à : + 891.40 € HT
- Lot n° 3 – Guyonnet
 - Travaux supprimés (bardage bois / escalier métallique) : - 7 917,00 € HT
 - Travaux modifiés (bardage bois / escalier métallique) : 6 766,20 € HT
 - Travaux supplémentaires (variante chassis) : 1 617,00 € HT

Portant ce lot à : +466.20 € HT
- Lot n°4 : - DUPUIS
 - Travaux en suppression (bloc porte hydrofuge / boîte aux lettres) : - 1 332,00 € HT
 - Travaux supplémentaires (panneaux types OSB sur cloison côté atelier) : 126,00 € HT

Portant ce lot à : - 1447,20 € HT
- Lot n°5 : - DUCEPT RBC
 - Travaux modifiés : + 550,00 € HT
(forme de pente carrelage / siphon / fourniture seule carrelage)

Portant ce lot à : + 550,00 € HT

Soit un total du marché à : + 460.40 € HT

SLOW

2/ Divers devis :

- Formation pro 65 / formation recyclage électrique pour l'employé communal / pour un montant de 189,00 € HT pour 1 jour de formation.
- Fabrègue : reliure registre des délibérations et registres des naissances, mariages et décès pour 462,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain :

-PREND ACTE des décisions prises par le Maire

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du
Le Maire,

218 MAR 2025



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



**DEPARTEMENT DE VENDEE
 COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13
 Conseillers présents : 11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

- Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
 Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
- Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)
- Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-026-Indemnités des élus 2024

Le nouvel article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat. » Monsieur le Maire donne lecture du tableau des indemnités des élus pour l'année 2024.

	Indemnité versée au titre d'une fonction exercée au sein de la commune de Sérigné	
	Fonction	Indemnité brute Annuelle
BAUDRY Yves	Maire	17 816.64 €
DIEUMEGARD Romain	1 ^{er} Adjoint	5 371.68 €
GUILMINEAU Delphine	2 ^{ème} Adjointe	5 371.68 €
COULAIS Damien	3 ^{ème} Adjointe	5 371.68 €
LÉRIDON Marylène	4 ^{ème} Adjointe	5 371.68 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain :

-PREND ACTE de l'état des indemnités des élus pour l'année 2024.

*Pour extrait conforme,
 Le secrétaire de séance,
 Jean-Hugues PORTRAIT,*

*Pour extrait conforme
 Le Maire,
 Yves BAUDRY,*

Acte rendu exécutoire par le Maire le 28 MAR 2025
 en Préfecture le 1 AVR 2025
 et publication du 1 AVR 2025
 Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
 COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13
 Conseillers présents : 11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
 Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-027-Vote des taux d'imposition 2025

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année. Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636B sexies et 1636B septies du CGI. M. le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34,72 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45,00 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17,77 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,
 Vu les articles 1636B sexies et 1636B septies du Code Général des Impôts,
 Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 2 voix contre, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain :

-FIXE les taux applicables en 2025 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	35,00 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45,00 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17,89 %

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

*Pour extrait conforme,
 Le secrétaire de séance,
 Jean-Hugues PORTRAIT,*

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 MAR 2025 et publication du 1 AVR 2025
 Le Maire,



*Pour extrait conforme
 Le Maire,
 Yves BAUDRY,*

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-028-Approbation du Compte financier unique - Budget lotissement Le Chêne Vert

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget lotissement du chêne vert.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Compte Financier unique 2024 fait ressortir les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	376 013,81 €
Recettes	383 581,72 €
Bilan Exercice 2024	7 567,91 €
Excédent / déficit antérieur reporté	-0,21 €
Résultat de Fonctionnement	7 567,70 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	370 107,34 €
Recettes	260 389,68 €
Bilan Exercice 2024	-109 717,66 €
Excédent / déficit antérieur reporté	-160 389,68 €
Résultat d'investissement	-270 107,34 €

SLO

RESULTAT CUMULÉ

Total Dépenses	746 121,15 €
Total Recettes	643 971,40 €
Bilan Exercice 2024	-102 149,75 €
Excédent / déficit antérieur reporté	-160 389,89 €
Résultat de clôture de l'exercice	-262 539,64 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain et Monsieur Le Maire ayant quitté la salle afin de permettre à l'assemblée de voter :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 du budget lotissement le Chêne vert ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

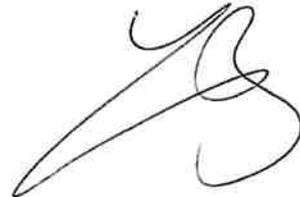
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du.....
Le Maire,



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*





**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.

Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-029-Approbation du Compte financier unique - Budget lotissement Le Gerbier

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget lotissement du Gerbier.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Compte Financier unique 2024 fait ressortir les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	91 111,82 €
Recettes	70 374,85 €
Bilan Exercice 2024	-20 736,97 €
Excédent / déficit antérieur reporté	104 574,78 €
Résultat de Fonctionnement	83 837,81

INVESTISSEMENT

Dépenses	70 374,82 €
Recettes	0,00 €
Bilan Exercice 2024	-70 374,82 €
Excédent / déficit antérieur reporté	-251 660,87 €
Résultat d'investissement	-322 035,69 €



RESULTAT CUMULÉ

Total Dépenses	161 486,64 €
Total Recettes	70 374,85 €
Bilan Exercice 2024	-91 111,79 €
Excédent / déficit antérieur reporté	-147 086,09 €
Résultat de clôture de l'exercice	-238 197,88 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain et Monsieur Le Maire ayant quitté la salle afin de permettre à l'assemblée de voter :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 du budget lotissement le Gerbier ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du.....
Le Maire,



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Du MARDI 25 MARS 2025****Conseillers inscrits : 15
Conseillers présents : 11**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-030-Approbation du Compte financier unique - Budget Panneaux Photovoltaïques

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Panneaux Photovoltaïques.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Compte Financier unique 2024 fait ressortir les éléments suivants :

EXPLOITATION

Dépenses	16 522,00 €
Recettes	16 101,97 €
Bilan Exercice 2024	-420,03 €
Excédent / déficit antérieur reporté	7 664,00 €
Résultat d'Exploitation	7 243,97 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	2 000,00 €
Recettes	15 847,00 €
Bilan Exercice 2024	13 847,00 €
Excédent / déficit antérieur reporté	10 764,89 €
Résultat d'investissement	24 611,89 €

RESULTAT CUMULÉ

Total Dépenses	18 522,00 €
Total Recettes	31 948,97 €
Bilan Exercice 2024	13 426,97 €
Excédent / déficit antérieur reporté	18 428,89 €
Résultat de clôture de l'exercice	31 855,86 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain et Monsieur Le Maire ayant quitté la salle afin de permettre à l'assemblée de voter :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 du budget panneaux photovoltaïques ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du.....
Le Maire,



.....
*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*





**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

Conseillers présents : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.

Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien -
DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien
– PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-031-Approbation du Compte financier unique – Budget Commune

-Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Commune.

-Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

-Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

-Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Compte Financier unique 2024 fait ressortir les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	557 348,95 €
Recettes	826 940,45 €
Bilan Exercice 2024	269 591,50 €
Excédent / déficit antérieur reporté 2023	837 041,54 €
Résultat de clôture 2024	1 106 633,04 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	209 949,98 €
Recettes	405 854,49 €
Bilan Exercice 2024	195 904,51 €
Excédent / déficit antérieur reporté 2023	-189 941,84 €
Résultat de clôture 2024	5 962,67 €
Restes à Réaliser en Dépenses	440 155,51 €
Restes à Réaliser en Recettes	216 589,49 €
Différence entre les RAR	-223 566,02 €
Soit un besoin de financement de :	217 603,35 €



Soit un résultat cumulé de clôture de : 889 029,69 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix, Mme BOULLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain et Monsieur Le Maire ayant quitté la salle afin de permettre à l'assemblée de voter :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 du budget commune ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du.....
Le Maire,



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-032-Affectation des résultats 2024 - Budget lotissement Le Chêne Vert

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget du Lotissement Le Chêne Vert, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, Constatant que le compte financier présente au 31.12.2024

Un résultat de fonctionnement de	7 567,70 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	-0,21 €
Résultat de l'exercice 2024	7 567,91 €

Un résultat d'investissement de	-270 107,34 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	- 160 389,68 €
Résultat de l'exercice 2024	- 109 717,66 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain, décide :

- d'AFFECTER le résultat au Budget primitif 2025 comme suit :**
- en report en fonctionnement (RF 002) **7 567,70 €**
 - en report en investissement (DI 001) **- 270 107,34 €**

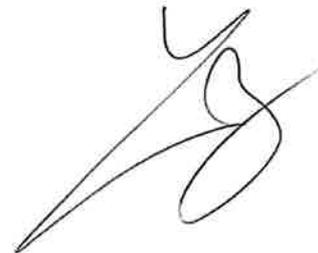
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du.....
Le Maire,



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-033-Affectation des résultats 2024 - Budget lotissement Le Gerbier

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget Lotissement Le Gerbier, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, Constatant que le compte financier unique présente au 31.12.2024

Un excédent de fonctionnement de	+83 837,81 €
<i>Selon le détail ci-après :</i>	
<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</i>	<i>+104 574,78 €</i>
<i>Résultat de l'exercice 2024</i>	<i>-20 736,97 €</i>
Un déficit d'investissement de	- 322 035,69 €
<i>Selon le détail ci-après :</i>	
<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</i>	<i>-251 660,87 €</i>
<i>Résultat de l'exercice 2024</i>	<i>- 70 374,82 €</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain, décide :

- d'AFFECTER le résultat au Budget primitif 2025 comme suit :

- en report en fonctionnement (RF 002)	83 837,81 €
- en report en investissement (DI 001)	322 035,69 €

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*

*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du.....
Le Maire,





DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-034-Affectation des résultats 2024 - Budget Panneaux photovoltaïques

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget Panneaux photovoltaïques, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, Constatant que le compte financier unique présente au 31.12.2024

Un résultat d'exploitation de	+7 243,97 €
<i>Selon le détail ci-après :</i>	
<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</i>	<i>+ 7 664,00 €</i>
<i>Résultat de l'exercice 2024</i>	<i>- 420,03 €</i>

Un résultat d'investissement de	+24 611,89 €
<i>Selon le détail ci-après :</i>	
<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</i>	<i>+ 10 764,89 €</i>
<i>Résultat de l'exercice 2024</i>	<i>+ 13 847,00 €</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain, décide :

- d'AFFECTER le résultat au Budget primitif 2025 comme suit :

-report en exploitation (RP 002)	7 243,97 €
-et report en investissement (RI 001)	24 611,89 €

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du.....
Le Maire,



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-035-Affectation des résultats 2024 - Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget de la Commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique présente au 31.12.2024 :

Un résultat de fonctionnement de + 1 106 633,04 €

Selon le détail ci-après :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent + 837 041,54 €
Résultat de l'exercice 2024 + 269 591,50 €

Un résultat d'investissement de + 5 962,67 €

Selon le détail ci-après :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent -189 941,84 €
Résultat de l'exercice 2024 +195 904,51 €

Détail des Restes à Réaliser en Investissement

Reste à réaliser en dépenses 440 155,51 €
Reste à réaliser en recettes 216 589,49 €

Soit un besoin de de financement de 217 603,35 €



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain, décide :

- d'AFFECTER le résultat au Budget primitif 2025 comme suit :

-en investissement (RI 1068)	217 603,35 €
-et pour solde, en excédent reporté (RF 002)	889 029,69 €
-et report en investissement (RI 001)	5 962,67 €

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du.....
Le Maire,



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-036-Vote du budget primitif 2025 - Budget lotissement Le Chêne Vert

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget suivant

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 302 041,99 €
 - Recettes 302 041,99 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 503 493,73 €
 - Recettes 503 493,73 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain :

-VALIDE le Budget Primitif du Lotissement Le Chêne Vert pour 2025.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du.....
Le Maire,



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOULLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-037-Vote du budget primitif 2025 - Budget lotissement Le Gerbier

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget suivant

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 325 036,69 €
 - Recettes 325 036,69 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 322 035,69 €
 - Recettes 322 035,69 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOULLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain :

-VALIDE le Budget Primitif du Lotissement Le Gerbier pour 2025.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du.....
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-038-Vote du budget primitif 2025 - Budget Panneaux Photovoltaïques

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget suivant

- Section d'exploitation
 - Dépenses 16 522,00 €
 - Recettes 16 522,00 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 40 458,89 €
 - Recettes 40 458,89 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain:

-VALIDE le Budget Primitif des panneaux photovoltaïques pour 2025.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*

*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du.....
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOULLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-039-Vote du budget primitif 2025 - Budget Commune

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget suivant

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 1.654.453,87 €
 - Recettes 1.654.453,87 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 1.450.492,48 €
 - Recettes 1.450.492,48 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOULLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain :

-VALIDE le Budget Primitif de la Commune pour 2025.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du.....
Le Maire,

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)
Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-040-Prise de position sur la résolution du Conseil Départemental contre l'agrivoltaïsme

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les conseillers départementaux réunis lors de la session du 13 décembre 2024, ont, à l'unanimité, pris position contre la fausse « bonne idée » qu'est l'agrivoltaïsme.

Il est proposé aux conseillers municipaux de prendre position par un vote à bulletin secret sur la résolution du Conseil Départemental contre l'agrivoltaïsme.

Résultat du vote :

Abstention : 1

Blancs : 4

Pour la résolution du Conseil Départemental : 3

Contre la résolution du Conseil Départemental : 5

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain, décide :

- **De NE PAS APPROUVER** la résolution du Conseil Départemental contre l'agrivoltaïsme.

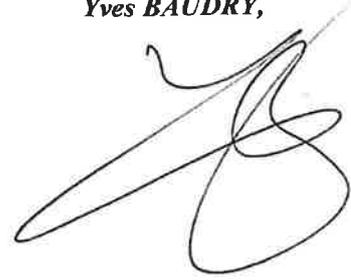
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 31/03/2025
et publication du 1/04/2025
Le Maire,



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOULLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-041- Tarifs cantine pour les enfants avec PAI qui apportent leur repas

Mme Guilmineau informe les conseillers qu'un enfant a actuellement un PAI alimentaire et apporte son repas à la cantine. La famille en raison de son quotient familial bénéficie du tarif cantine à 1 €.

A compter de début avril, un autre enfant avec PAI alimentaire apportera également un repas à la cantine. En raison de son quotient familial, la famille ne bénéficie pas du tarif à 1 €. Le prix d'un repas à la cantine comprend d'autres charges que la seule fourniture des repas par le prestataire. Il est donc nécessaire de proposer une grille de tarifs pour tenir compte de ces PAI alimentaires selon le détail ci-dessous:

Grille tarifaire à compter du 1er avril 2025 pour les enfants avec PAI qui apportent leur repas:

Tranche	QF	Tarif
1ère	0 à 1000 €	1,00 €
2ème	1001 à 1500 €	2,10 €
3ème	A partir de 1501 €	2,20 €

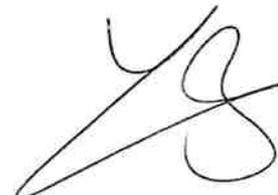
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOULLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain, décide :

-VALIDE la grille tarifaire ci-dessus pour les enfants avec PAI qui apportent leur repas à la cantine.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 28 MAR. 2025
et publication du 1 AVR. 2025
Le Maire,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)
Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-042- Droit de préemption urbain – 21 rue de la borderie

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une demande d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie concernant la vente de la parcelle AB 906 d'une surface de 687 m2, située 21 rue de la Borderie. Cette parcelle est issue de la division de la parcelle AB 687.

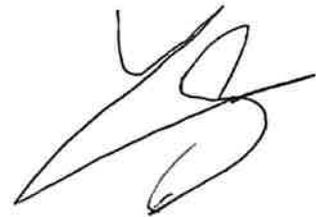
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain, décide :

-DE RENONCER à son droit de préemption sur cette parcelle
-D' AUTORISER Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maîtres AUVINET Hélène et CHATEIGNER Manuella, notaires associés à L'Hermenault (Vendée).

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 28 MAR. 2025
et publication du 1 AVR. 2025
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène.

Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien -
DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien
– PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LÉRIDON Marylène) et SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. DIEUMEGARD Romain)

Secrétaire : PORTRAIT Jean-Hugues

2025-03-043-Convention de partenariat et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'aménagements cyclables : Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 17/09/2024, le conseil municipal a :

- **approuvé** le programme de travaux relatifs à la réalisation d'aménagements cyclables à Sérigné et la convention de partenariat et de délégation de maîtrise d'ouvrage afférant à ce projet ;
- **autorisé** la commune de Longèves à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux et la recherche des subventions, comme détaillé dans la convention de partenariat et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux évoqués ci-avant;
- **autorisé** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision et en particulier cette convention.

Suite aux résultats d'appel d'offres et à la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'une liaison cyclable entre les communes Longèves, Fontenay-le Comte, Pissotte, Sérigné, il y a lieu de modifier l'article 2-2, l'article 6 et l'article 7 (Tableau des pourcentages) de la convention établie le 11 décembre 2024. Les modifications y sont détaillées de la façon suivante :

- Pour la commune de Sérigné, le coût estimatif des travaux est ainsi de : 63 156,00 € HT, après déduction des subventions, il restera à charge de la commune 20 056,89 € HT
- La rémunération du mandataire est réévaluée à 3 500 € hors frais engagés et justifiés pour la procédure de marché public et autres frais administratif.
- La quote-part prévisionnelle due par la commune au profit du mandataire passe à 15.01 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme BOUILLAUD Julie ayant donné pouvoir à Mme LÉRIDON Marylène et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. DIEUMEGARD Romain, décide :

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

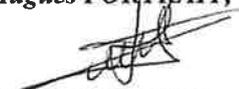
1 AVR. 2025 SLOW

ID : 085-218502813-20250325-2025_03_043-DE

Conseil Municipal du 25/03/2025 – 2025-03-043 – Convention de partenariat et de délégation de
d'aménagements cyclables : Avenant n°1

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 de convention de partenariat et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des aménagements cyclables ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision et en particulier l'avenant joint en annexe à la présente délibération.

.....
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Hugues PORTRAIT,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 28 MAR. 2025
et publication du.....
Le Maire, Yves BAUDRY

.....
Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,

